



L'ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUJOURD'HUI

UN TRAVAIL DE LIEN AU SERVICE DES PARCOURS

Les états généraux du travail social se sont achevés en février 2015 par la remise de plusieurs rapports aux ministres, dont le rapport du Conseil Supérieur du Travail Social intitulé « Refonder le rapport aux personnes. Merci de ne plus nous appeler 'usagers' ». Dans le même temps, la mise en œuvre du rapport Piveteau « Zéro sans solutions » est amorcée par une expérimentation dans certains territoires. C'est l'occasion d'interroger, non seulement le travail social, mais *toutes les dimensions de l'accompagnement social* des personnes vulnérables, en établissements et à domicile, dans le champ sanitaire et dans le champ médico-social et social. Quelles sont aujourd'hui les attentes des personnes à l'égard des professionnels ? Comment les sciences

humaines, la philosophie éthique et politique ou le droit, répondent-ils aux questions qu'ils posent ? Et pour ne pas se limiter aux contributions théoriques, si riches et nécessaires soient-elles, quelles initiatives incarnent dès aujourd'hui ce que l'on pourrait qualifier d'une nouvelle éthique du travail social ?

Cette journée de formation se situe au carrefour des disciplines et dans une optique résolument pluri-sectorielle. Au terme de la journée les professionnels de l'accompagnement social auront pu approcher tous les nouveaux enjeux de l'accompagnement social aujourd'hui, afin de construire ou consolider ensuite, au sein de leur structure, un service rendu aux personnes dans une optique de parcours.

Jeudi 8 octobre 2015 de 9h à 17h

Paris - ASIEM - 6 rue Albert de Lapparent - 75007

 01 53 98 95 03

 formation@fehapa.fr



L'ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUJOURD'HUI

UN TRAVAIL DE LIEN AU SERVICE DES PARCOURS

Les états généraux du travail social se sont achevés en février 2015 par la remise de plusieurs rapports aux ministres, dont le rapport du Conseil Supérieur du Travail Social intitulé « Refonder le rapport aux personnes. Merci de ne plus nous appeler 'usagers' ». Dans le même temps, la mise en œuvre du rapport Piveteau « Zéro sans solutions » est amorcée par une expérimentation dans certains territoires. C'est l'occasion d'interroger, non seulement le travail social, mais *toutes les dimensions*

de l'accompagnement social des personnes vulnérables, en établissements et à domicile, dans le champ sanitaire et dans le champ médico-social et social.

Quelles sont aujourd'hui les attentes des personnes à l'égard des professionnels ? Comment les sciences humaines, la philosophie éthique et politique ou le droit, répondent-ils aux questions qu'ils posent ? Et pour ne pas se limiter aux contributions théoriques, si riches et nécessaires soient-elles, quelles initiatives

incarnent dès aujourd'hui ce que l'on pourrait qualifier d'une nouvelle éthique du travail social ? Cette journée de formation se situe au carrefour des disciplines et dans une optique résolument pluri-sectorielle. Au terme de la journée les professionnels de l'accompagnement social auront pu approcher tous les nouveaux enjeux de l'accompagnement social aujourd'hui, afin de construire ou consolider ensuite, au sein de leur structure, un service rendu aux personnes dans une optique de parcours.

OBJECTIFS

- Mieux comprendre les ruptures de parcours et malentendus entre personnes accompagnées et professionnels
- Analyser la nouvelle donne du travail social aujourd'hui à partir des éléments d'actualité théoriques (rapport du CSTS : « Refonder le rapport aux personnes »), juridiques (loi de santé) et des grandes orientations des politiques publiques (Rapport Piveteau)
- Situer le rôle du travail social dans sa dimension éthique, par rapport aux attentes des personnes accompagnées
- S'approprier la signification des logiques de parcours et les conséquences concrètes qu'elle implique au niveau de l'organisation des structures.

CONTENU

L'horizon éthique de l'accompagnement social : les attentes des usagers

- Le désir de co-construire
- La construction de la représentation au-delà des aspects formels
- Conditions pour la réussite d'un accompagnement

Les cadres théoriques de référence

- L'apparition des logiques de parcours dans le cadre juridique de fonctionnement des structures
- L'usager-citoyen dans la philosophie politique contemporaine
- « Un travail social en retrait » : réflexions issues du dernier rapport du CSTS

Les pratiques et dispositifs illustrant l'éthique du travail social dans la cité

- Les dispositifs insérés dans la cité
- Les dispositifs de passerelle entre les secteurs
- Les dispositifs mixtes à mi-chemin du soin et de l'accompagnement



8 octobre 2015



Paris - ASIEM - 6 rue
Albert de Lapparent
- 75007



316 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehpa.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Prérequis

Bonne connaissance du secteur sanitaire, social ou médico-social

PUBLICS

- Travailleurs sociaux
 - Cadres socio-éducatifs
- Et tout professionnel de l'accompagnement social

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- retours d'expériences
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Usagers et proches
- Directeurs d'établissements
- Matthieu Elgard, philosophe
- Marcel Jaeger, titulaire de la Chaire de travail social au CNAM
- Denis Piveteau, Conseiller d'État et ancien secrétaire général des ministères sociaux
- Juriste



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au **01 53 98 95 02**
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

Intitulé du stage : L'ÉTHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUJOURD'HUI

Date(s) : 8 octobre 2015

Lieu : Paris - ASIEM - 6 rue Albert de Lapparent, 75007

Coût du stage : 316 € / personne

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies sur le bulletin d'inscription peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification. Elles sont utilisées exclusivement par la FEHAP.

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : (1 lettre suivie de 5 chiffres)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962

CODE BIC - CCOPFRPPXXX

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse : CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le

Signature du Directeur et cachet de l'établissement

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2015

INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

TARIF DES FORMATIONS « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif peut être appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTR » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

RESPONSABILITÉ

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.